

COMPTOIR DE DJIBOUTI (1899-ca 1920)

création de la Société française des poudres de sûreté

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Poudres_de_surete.pdf

Constitution
Comptoir de Djibouti
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 2 juin 1899)

D'un acte reçu par M^e Féron, notaire à Melun, le 21 mars 1899, il est extrait ce qui suit : il est formé, entre tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une Société anonyme ayant pour objet la fondation d'un comptoir à Djibouti, ainsi que l'exploitation commerciale et industrielle de la Côte des Somalis et de l'Abyssinie.

Le siège social est à Paris, 62, rue de Provence.

La durée de la société sera de dix années.

Le capital social est fixé à 200.000 francs divisé en 200 actions de 1.000 francs chacune. Sur ces actions, cent seront remises aux apporteurs. Les cent autres actions ont été souscrites et libérées du quart.

Sur les bénéfices nets, il sera prélevé : 1° 5 % pour constituer le fonds de réserve légale ; 2° La somme nécessaire pour servir aux actionnaires un premier dividende ou intérêt de 6 % ; 3° 5 % pour le conseil d'administration à répartir entre ses membres, selon qu'ils aviseront d'accord ; 4° Une somme à fixer par l'assemblée générale, mais qui ne pourra être supérieure à 25 % des bénéfices, pour la constitution d'un fonds d'amortissement du capital-actions. Le surplus des bénéfices, sauf ce qui pourrait être prélevé pour la création d'un fonds de prévoyance, constituera un second dividende qui sera partagé de la façon suivante : 75 % aux actionnaires ; 25 % à des parts bénéficiaires qui seront créées au nombre de 50 et remises à M. L. Barthélemy, qui les répartira selon accord.

Ont été nommés administrateurs : MM. le comte de Bondy (Lionel), le comte Costa de Beauregard (Gonzague), Barthélemy (Louis) [tous trois des Poudres de sûreté] et Carrière (Alfred). — *Affiches Parisiennes*, 11/5/1899.

Comptoir de Djibouti
(*Paris-Capital*, 5 juillet 1899)

La Société dite Comptoir de Djibouti, a été formée en avril 1899, au capital de 200.000 francs. Elle a pour objet la fondation d'un Comptoir à Djibouti, ainsi que l'exploitation commerciale et industrielle de la côte des Somalis et de l'Abyssinie. Le conseil d'administration est composé de MM. le comte Lionel de Bondy, le comte Gonzague Costa de Beauregard, Louis Barthélémy et Alfred Carrière.

MM. Paul Siméon et Edmond Defrance ¹, commissaires.

¹ Probablement un parent d'Achille Defrance (1834-1896), administrateur des Poudres de sûreté.

L'UNION COLONIALE FRANÇAISE
(*La Dépêche coloniale*, 21 octobre 1905)

Jeudi soir a eu lieu à l'Hôtel Continental le dîner mensuel de l'Union coloniale française et du Comité de Madagascar. Assistaient au dîner :

.....

Louis Barthélemy, directeur du Comptoir de Djibouti...

Les deux Français assassinés à Djibouti

COMMENT M. PERBEN, ENSEIGNE DE VAISSEAU, ET M. DOUGLAS CLÉROY, COLON FRANÇAIS, ONT TROUVÉ LA MORT DANS LA BROUSSE
(*Le Petit Journal*, 23 janvier 1907)

Nous avons publié, hier, un télégramme de Djibouti, annonçant que deux de nos compatriotes — un enseigne de vaisseau et un colon, directeur de comptoir — avaient été assassinés, ces jours derniers, par des indigènes, sur la côte des Somalis.



M. DOUGLAS CLÉROY
(Cliché Chamberlin.)

Voici les renseignements que nous avons recueillis, hier, sur ce double meurtre et sur les victimes, qui sont : MM. Abel Perben, enseigne de vaisseau à bord du *Descartes*, et Douglas Cléroy, représentant de la Société française des Poudres de Sûreté.

Le double assassinat

Le 19 janvier, — c'est-à-dire samedi dernier —, nos deux compatriotes projetèrent d'aller chasser, dans les environs de Djibouti, sur les bords du golfe de Tadjourah, qu'on leur avait signalé comme très giboyeux. Tout à fait ignorants des dangers qu'ils pouvaient courir dans cette région, où il est imprudent de s'aventurer en dehors des villes sans une forte escorte, M. Perben et M. Douglas Cléroy s'engagèrent dans la brousse, sans même informer de leurs projets l'administration locale qui les en aurait dissuadés ou qui, du moins, leur aurait conseillé de se faire accompagner.

Dans la région des Danakils, près de Gheubb-el-Kharab, point situé à treize kilomètres à l'ouest de Djibouti, ils furent attaqués par des indigènes qui les massacrèrent.

Un courrier danakil vint porter, dans le courant de l'après-midi, la nouvelle de l'assassinat à notre résident à Djibouti et, à la tombée de la nuit, les corps de nos deux

compatriotes étaient ramenés à Djibouti, tandis que le gouverneur donnait l'ordre de faire rechercher les coupables pour les châtier.

L'enseigne de vaisseau Perben

L'enseigne de vaisseau Perben était originaire de Richerenche, petite commune située aux environs d'Orange. Il était né le 3 juin 1879 ; il avait, par conséquent' vingt-huit ans.

En 1896, M. Perben entrait dans la marine de l'État comme mécanicien. Successivement quartier-maître, second maître, puis premier maître breveté, il quittait, il y a deux ans, le port de Toulon pour entrer à l'École des élèves-officiers de Brest. Le 1^{er} octobre dernier, M. Perben était promu enseigne de vaisseau et affecté au croiseur *Descartes*, stationné à Madagascar. Avant de rejoindre son bâtiment, M. Perben obtenait un congé de trois mois, qu'il allait passer dans le Vaucluse.

Mais, le 1^{er} décembre dernier, il était rappelé avant l'expiration de son congé et recevait l'ordre de partir d'urgence pour Madagascar, afin de remplacer un des enseignes du bord, rapatrié pour raison de santé.

M. Perben s'embarquait le 10 décembre dernier à Marseille, à bord du courrier des Messageries Maritimes.

En arrivant à Djibouti, le 22 décembre, il apprit que sa destination était changée et qu'il lui fallait quitter le paquebot et attendre à Djibouti le prochain passage du croiseur *Descartes*, qui rentrait en France, à la suite d'instructions ministérielles câblées à Diégo-Suarez après le départ de l'enseigne Perben.

M. Douglas Cléroy

Nous-nous sommes rendu hier matin 62, rue de Provence, au siège de la Société française des poudres de sûreté, dont M. Cléroy était le représentant sur la côte orientale de l'Afrique.

— Il y avait dix ans que M. Douglas-Cléroy était attaché au comptoir que notre société possède à Djibouti, nous a dit M. Barthélemy, administrateur délégué.

Pendant six ans, M. Cléroy, qui avait été engagé à Djibouti par notre ancien directeur, M. Laborde, travailla avec ardeur et son concours nous fut d'autant plus précieux qu'il connaissait l'anglais et l'arabe, les deux langues qui sont le plus utiles dans ce pays.

À la mort de M. Laborde, survenue il y a quatre ans, nous avons confié sa lourde succession à M. Cléroy, qui s'est montré à la hauteur de sa tâche, car notre comptoir est un des plus importants de la côte, où se traitent les échanges de produits européens contre les pacotilles des caravanes.

L'administrateur délégué de la Société des poudres de sûreté nous-a déclaré que la mort du malheureux Cléroy était une énorme perte pour le Comptoir de Djibouti. M. Cléroy, né à Tours d'un père français et d'une mère écossaise, n'avait que trente-trois ans. Il était célibataire et subvenait seul aux besoins de sa mère septuagénaire qui habite Paris. Il avait une sœur mariée, M^{me} Sinner, qui demeure 33, rue Truffaut.

— Après avoir fait son service militaire à Tours, nous a dit M^{me} Sinner, Douglas se laissa entraîner par un ami et partit pour l'Afrique orientale. À peine arrivé à Djibouti, il eut le bonheur de plaire au directeur du Comptoir, M. Laborde, qui se l'attacha et qui en fit son futur successeur.

Mon pauvre frère eut des débuts terribles, mais son grand courage lui fit supporter toutes les épreuves et quand nous le vîmes, il y a trois ans, nous reconnûmes à peine dans ce solide gaillard à fortes moustaches le jeune homme qui nous avait quittés sept ans auparavant.

Quel coup effroyable a été pour nous la terrible nouvelle que nous a apportée hier M. Barthélemy ! Douglas était l'enfant chéri de la famille, car bien que séparés nous vivions très unis. D'ailleurs, dans notre famille, nous sommes dispersés un peu sur tous

les coins de la terre ! Notre oncle habite la Nouvelle-Zélande et tous nos parents sont plus ou moins loin de nous.

Mon frère nous écrivait régulièrement et depuis dix ans, il nous a envoyé un véritable journal de sa vie, de telle sorte que nous vivions continuellement de son souvenir. Tous les courriers nous apportaient des bibelots exotiques envoyés par Douglas et, tenez, pas plus tard que dimanche, nous avons reçu une de ces étranges corbeilles dans lesquelles les jeunes filles Danakils reçoivent leur dot au moment de leur mariage.

Douglas avait comme une appréhension de la mort qui lui était réservée. Ainsi, lorsqu'il est venu à Paris, je l'ai fait photographier un peu par surprise. Il s'est laissé faire pour me faire plaisir et surtout pour sa mère qu'il déclarait avoir vue pour la dernière fois. Et mon malheureux frère ajoutait qu'il lui importait peu de mourir d'une façon tragique pourvu que ce fût sur le coup !

Tout d'abord, on n'avait pas voulu annoncer à M^{me} Cléroy mère, les circonstances tragiques de la mort de son fils. On lui laissa entendre que M. Douglas Cléroy avait été victime d'un accident de chasse et ce n'est qu'hier qu'on lui a appris la triste vérité.

Comptoir de Djibouti.
Augmentation de capital. — Prorogation de la durée de la Société
Modifications aux statuts
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 20 juillet 1907)

D'un acte reçu par M^e Foron, notaire à Melun, le 15 juin 1907, il résulte que l'augmentation de capital qui avait été décidée par l'assemblée extraordinaire du 30 avril 1907, a été effectuée par l'émission de 100 actions nouvelles de 1.000 fr., chacune qui ont été toutes souscrites et libérées de moitié. Le fonds social qui était de 206.000 fr. a été ainsi porté à 300.000 fr. La durée de la société, qui était de 10 années, a été prorogée de 40 années et diverses modifications ont été apportées aux articles 4, 7, 16, 22 et 38 des statuts. — *Affiches Parisiennes*, 19 juillet 1907.

AUGMENTATION DE CAPITAL
(*La Dépêche coloniale*, 28 juillet 1907)

Comptoir de Djibouti. — Capital porté de 200.000 à 300.000 francs par l'émission au pair de 400 actions de 1.000 francs.

TRANSFERTS DE SIÈGES SOCIAUX
(*La Dépêche coloniale*, 11 octobre 1908)

L'Union Agricole d'Afrique. — Siège social transféré 66, Chaussée d'Antin.
Comptoir de Djibouti. — Siège social transféré 66, Chaussée d'Antin.

Dîner de l'Union coloniale
(*La Dépêche coloniale*, 13 novembre 1909)

Parmi les convives du dîner de l'Union coloniale, nous avons remarqué :

MM. ... Barthélemy, directeur du Comptoir de Djibouti, etc.

LE CONGRÈS DE L'AFRIQUE ORIENTALE
(*La Dépêche coloniale*, 7 décembre 1909)

COMITÉ D'ORGANISATION

Membres : MM. Barthélemy, administrateur délégué du Comptoir de Djibouti ;

Dîner
(*La Dépêche coloniale*, 20 décembre 1911)

Barthélemy, directeur du Comptoir de Djibouti

CONSEILLERS DU COMMERCE EXTERIEUR
(La Cote de la Bourse et de la banque, 22 novembre 1913)
(*La Dépêche coloniale*, 22 novembre 1913)

Un décret, paru à l'*Officiel*, vient de nommer des conseillers du commerce extérieur de la France, pour une période de cinq années. Parmi les nouveaux promus, nous relevons les noms de :

M. Alfred Alquié, directeur gérant des wagons-foudres à Cette ;
M. Boissieu, directeur des wagons-réservoirs à Paris ;
M. Henry Brun, secrétaire général de la Société industrielle de l'Est à Nancy ;
M. Alfred Carrière, administrateur du Comptoir de Djibouti, à Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA COLONIE
(*La Dépêche coloniale*, 1^{er} mai 1915)

Par arrêté de gouverneur, M. Mérignac, négociant à Djibouti, membre suppléant du conseil d'administration, est nommé titulaire de ladite assemblée en remplacement de M. Marill.

M. Siguier, directeur du Comptoir de Djibouti et membre de la chambre de commerce, est nommé membre du conseil d'administration en remplacement de M. Mérignac.

AEC 1922 :

Dissoutes 1920-22 :

Comptoir de Djibouti, 66, chaussée d'Antin, Paris (fusionnée avec la Cie de l'Afrique orientale).

www.entreprises-coloniales.fr/madagascar-et-djibouti/Cie_Afrique_Orientale.pdf

Annuaire industriel, 1925 [données périmées] :

COMPTOIR DE DJIBOUTI, 66, chauss. d'Antin, Paris, 9^e. T. Cent. 72-2.3.Ad. t. Favierita-Paris. Soc. an. au cap. de 300.000 fr. Conseil : MM. comte Gonzague Costa de Beauregard, président ; L. Barthélemy [† avril 1923], adm.-délégué, A. Canet ², J. Carrière.

Importation et exportation, comptoir à Djibouti ; exploitation de fours à chaux ; pêcheries de poissons et coquilles ; plantations de dattiers. Exportation : armes, munitions, chaux, ciments, tissus, cordages. Importation nacres, cafés, civettes, peaux. (587-1-3820).

² Probablement Albert Canet (Londres, 1878-Paris, 1930), fils de Gustave Canet, l'ancien président de la Société française des poudres de sûreté. Surtout connu comme tennisman. Ou son frère aîné Paul, commissaire aux comptes, puis administrateur des Poudres de sûreté (?)